



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 08-APMF 26

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publics dans le Journal des Marchés Publics n° en date du **12/03/2026** et .

2. Le **AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE** sollicite de la part des candidats intéressés des offres et des candidatures sous plis fermés pour fournir

" **À Gestion de la cantine au siège de l APMF** ". Les Prestations de services sont réparties en lot unique. Les Prestations de services constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable. .

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés publics en ses articles 35 , 63 et 67 en vue de la passation de marché « Contrat-cadre » conclu prix unitaire.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du Responsable : HARIMANANANIRINA Vololoniaina Olivine-APMF
- Fonction: Personne Responsable des Marchés Publics
- Adresse: APMF ALAROBIA - BATIMENT ANNEXE - 2e ETAGE
- E-mail:

5. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offre, version électronique, doit être retiré auprès du AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE, BATIMENT ANNEXE - 2e ETAGE moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

. 1^{er} Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)

- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

. 2^{ème} Paiement à effectuer auprès de AGENCE PORTUAIRE MARITIME ET FLUVIALE, Rez de chauss - Box 3.

- Lot 1: cent mille Ariary (Ar100 000.00)

6. Les plis devront parvenir à l APMF ALAROBIA - BATIMENT ANNEXE - 2e ETAGE au plus tard le 21/04/2026 à 10 H 00 Min locales et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- Lot 1: deux millions cinq cent mille Ariary (Ar2 500 000.00)

Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque au nom du AGENCE PORTUAIRE, MARITIME ET FLUVIALE et versé au trésor public.

9. Les titulaires du contrat-cadre issu du présent appel d'offres seront ultérieurement invités à participer à la passation des marchés subséquents.

à Le 18/03/2026

La PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHÉS PUBLICS

